COMITE DE SUIVI FEADER du 6 avril 2016
Type d'opération 8.6A : Amélioration de la valeur économique des peuplements forestiers

Grille de sélection ayant reçu l'avis favorable du Comité

Critère de sélection	Modalités	Points
Type d'opération collective ou non collective	projet collectif avec plan de gestion forestière commun ou concerté approuvé ou en cours d'élaboration au moment du dépôt	5
	projet collectif porté par une structure de regroupement : OGEC, ASA, ASL, coopératives forestières, GIEEF	3
	projet non collectif porté par un groupement forestier ou une nouvelle commune créée à compter du 1er janvier 2016	1
	autre projet non collectif	0
Valeur économique du peuplement avant projet (structure prédominante dans le projet)	Taillis simple	6
	Taillis à réserves	4
	Futaie claire de valeur très faible (G < 14 m2/ha avant la dernière coupe pour les résineux et 10m2 par ha pour les feuillus)	2
	Futaie claire de valeur faible (14<G < 16 m2/ha avant la dernière coupe pour les résineux et 10m2 <g<12 m2 /ha pour les feuillus)	0
fertilité de la station prédominante (base guide simplifié du choix des essences	Fertilité très élevée ou très bonne	10
	Fertilité élevée ou bonne	6
	Fertilité moyenne	2
	Fertilité médiocre, faible ou très faible sur + de 30% de la surface du projet	0

Les projets sont classés par ordre décroissant de notes totales et retenus dans cet ordre jusqu'à épuisement des crédits. Tout projet obtenant une note inférieure ou égale à 10 est rejeté même si les crédits ne sont pas épuisés.

Si égalité de note dans le choix du dernier dossier à retenir dans le cadre de l'enveloppe financière dédiée : priorité aux dossiers qui ont la meilleure note en matière de valeur économique

Si besoin, pour départager, d'un autre critère, la priorité sera donnée aux dossiers qui auront la meilleure note en matière de fertilité.

Définitions :

Taillis simple : ensemble de tiges de même âge, issues de rejets de souches et groupées en cépées sur chaque souche. La surface terrière des réserves éventuellement présentes est inférieure à 5m2/ha

Taillis à réserve : mélange (juxtaposition et superposition partielle) d'un taillis régulier et équien (de même âge) et d'arbres d'âges divers essentiellement issus de rejets de souches (réserves constituant l'étage dominant)

Surface terrière des réserves hors taillis (G): La surface terrière est la projection des surfaces des sections des arbres mesurée à 1m30 de hauteur.

Fertilité : Elle est appréciée au travers d'un diagnostic stationnel approché par une analyse du sol et de la végétation herbacée
Des outils d'aide au diagnostic sont disponibles sous la forme de guide de sylviculture par région naturelle sauf pour la chaîne du Haut Jura où une approche par station est nécessaire.
Compte tenu de la technicité nécessaire à la détermination de ce critère, il est conseillé au porteur de se rapprocher de son gestionaire, d'un gestionnaire forestier profesionnel ou de prendre conseil auprès des organismes de développement forestier pour apprécier ce critère.